



La Huppe du Paradou
Mairie BP n°23
44760 La Bernerie en Retz

COMPTE-RENDU de la REUNION du 1^{er} décembre 2015

La réunion s'est tenue à 15h30, en Mairie de La Bernerie en Retz. Les participants étaient :

Pour la mairie : M. Thierry DUPOUE, Maire de la Bernerie, M. HENTZIEN, adjoint au maire délégué à l'Aménagement du territoire et urbanisme, et M. CHARRIER du Service urbanisme. (M. HENTZIEN a dû partir en cours de réunion)

Pour la Huppe du Paradou : Jean-Pierre BARBEDETTE, Président, Guy DUPIN et Francine LECLERC

Notre association a souhaité rencontrer la municipalité afin de présenter un projet de contournement du sentier littoral à marée haute et d'évoquer plus globalement les liaisons douces sur notre commune. Nous remercions M. le Maire d'avoir accepté de nous recevoir.

Continuité du sentier littoral

L'objectif est, sans toutefois abandonner la servitude de passage des piétons sur le littoral (article L160-6 du code de l'urbanisme), de permettre un contournement sécurisé et balisé des passages inaccessibles à marée haute, qui se situent entre la plage de la Rinais et la Grande Plage d'une part, et entre l'aire de mouillage et Port-Royal d'autre part, ce qui constituerait un attrait touristique supplémentaire pour notre commune.

Ainsi pour le premier secteur (plan 1 en fin de document), au niveau de La plage de la Rinais, créer une passerelle bois reliant le haut des escaliers creusés dans la roche et le promontoire de la plage. Puis par la rue Richelot déjà aménagée, rejoindre la route de Pornic où on pourrait envisager des barrières en bois (identiques à celles mises en œuvre sur une portion de cette route) qui permettraient de cheminer en sécurité jusqu'aux Roches Dorées (voir ce qui est possible pour éliminer ou remplacer les poteaux présents). Ensuite longer la route de Pornic dans l'espace des Roches Dorées pour revenir sur le trottoir jusqu'au Chemin de Gagne Petit que l'on emprunte pour atteindre la plage de la Patorie (Grande Plage).

Pour le deuxième secteur (plan 2), on rejoindrait, par l'avenue du Lit d'eau, la rue des Carrés. M. le maire reconnaît qu'il y a dans cette rue un énorme problème de stationnement actuellement possible des deux côtés de la voie, anéantissant ainsi l'espace pour les vélos et piétons. Difficile à gérer cependant, les propriétés situées le long de cette voie ne disposant pas pour la plupart de garage. Les propriétaires ne comprendraient pas que le stationnement soit regroupé sur un seul côté de la rue, pense M. le Maire, sauf à leur offrir une alternative de parking. Le sentier pourrait se poursuivre ensuite par la rue Marmottan en aménageant le bas côté ouest pour atteindre l'espace naturel des 4 Jumelles que l'on traverserait pour arriver avenue Louérat (sentier existant à rendre praticable en toute météo) pour ensuite rejoindre la digue de Port Royal. M le Maire évoque une autre alternative à étudier (à plus long terme) en rejoignant la plage par l'avenue Louis Gautier et aménageant le sentier côtier jusqu'à la digue de Port-Royal.

Nous insistons sur le balisage de ce « sentier marée haute » qui doit être facilement repérable par les marcheurs.

En fin de réunion, M. le Maire nous dit penser que les Pouvoirs Publics seraient difficilement favorables à l'édification d'une passerelle pour la continuité du chemin du Littoral (au niveau de la plage de la Rinais), les consignes actuelles étant plutôt d'éviter les aménagements côtiers. De plus le coût financier d'une telle réalisation serait assez élevé.

Nous pensons, pour notre part, qu'une passerelle dans l'esprit « pêcheurie » n'aurait rien de défigurant pour la côte. Quant à la Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SPPL), Monsieur le Maire nous indique que les récents contacts qu'il a eus avec le Directeur de la DDTM 44 confirment que le financement de l'étude de ce dossier n'est toujours pas acquis.

Stationnement

Concernant le stationnement, évoqué précédemment pour la rue des carrés, nous demandons, dans une approche plus globale, si dans le cadre de la vente de terrains rue Henri Barau, une partie n'aurait pas vocation à créer un parking à proximité de la gare si le besoin existe. La réponse est qu'aucun projet n'est encore arrêté concernant l'utilisation de ces terrains. M. le Maire exprime toutefois son souhait de plutôt, dans l'avenir, créer des espaces de stationnement hors du centre bourg. Nous adhérons totalement à cette idée, mais demandons que parallèlement, des liaisons douces soient créées à partir de ceux-ci, vers le centre bourg et la plage.

Les liaisons douces :

Nous insistons sur l'importance du balisage de Vélocéan. Il peut parfois être inexistant et il n'est pas rare de voir des groupes de cyclistes, cherchant désespérément le chemin à suivre, comme par exemple au stop de la rue de la Boutinardière. De plus il est important que le fléchage au sol soit entretenu, il est parfois peu visible, ou disparu suite à des travaux.

La RD 97 qui traverse notre commune de part en part, énormément empruntée par les vélos et piétons, est le gros point noir. La Huppe salue les améliorations récentes, chicanes, écluses, et dernièrement barrières entre la rue Richelot et l'avenue de la Rinais, qui favorisent une réduction de la vitesse des véhicules.

Nous proposons, pour diminuer la vitesse à certains carrefours, l'implantation de panneaux « stop » sur la RD 97. Nous pensons au carrefour avec la rue de la Sennetière, celui avec la rue Richelot, mais surtout au carrefour avec Vélocéan au niveau de la rue de la Boutinardière/avenue des Nourettes. M. le Maire pense que le Conseil général n'y serait pas favorable. Nous insistons sur le fait que les vélos y sont très nombreux, souvent des familles entières qui peinent à traverser cette route très fréquentée. Inverser les stops apporterait de la sécurité à Vélocéan.

M. le Maire évoque le rond point à venir, rue de Pornic au niveau de la ZAC, qui devrait ralentir la circulation et sécuriser la sortie du vallon des Versannes pour les piétons. Nous pensons que, au-delà de ce rond-point, un aménagement de cheminements sécurisés, là où ils n'existent pas, est indispensable.

Nous évoquons aussi, sur certains tronçons de la rue de Pornic, le problème de l'élagage des haies des propriétés privées empiétant sur l'étroit passage réservé aux piétons.

Nous demandons, s'il ne serait pas intéressant de créer un balisage de sentier piétonnier à partir de l'aire de pique-nique de la Rogère, en empruntant la rue des goélands, poursuivant par la rue des Pierres Folles, pour aboutir pratiquement à la plage de la Boutinardière. Ce circuit éviterait aux piétons et vélos de suivre la rue de la Boutinardière très fréquentée par les véhicules. M. le Maire évoque le surplus de pollution visuelle de panneaux déjà très nombreux sur ce secteur. Notre association demande également que soit balisé le stationnement au bout de la rue de la Boutinardière en direction de la plage, qui est anarchique et dangereux.

Nous demandons aussi que soit étudié le désenclavement du village de la Bliinière. Le grillage, au niveau de l'ancien passage à niveau situé en haut de la rue Richelot, est régulièrement dégradé. Rien d'étonnant quand on sait que le seul accès à la plage pour ces habitants est de longer la RD 13, dépourvue de bas-côtés, et donc très dangereuse pour des piétons. C'est le même itinéraire que doivent suivre les personnes résidant entre la voie ferrée et le littoral et voulant se rendre vers les sentiers en campagne. Aussi serait-il intéressant, à défaut d'une solution de franchissement de la voie ferrée au niveau de l'ancien passage qui serait idéale mais coûteuse, de réfléchir dans le cadre de la tranche 3 de la zac de la Rogère à la création d'une liaison douce qui pourrait sortir sur la RD 13 peu avant le passage à niveau, et via un aménagement longeant cette route rejoindre la route de la Bliinière.

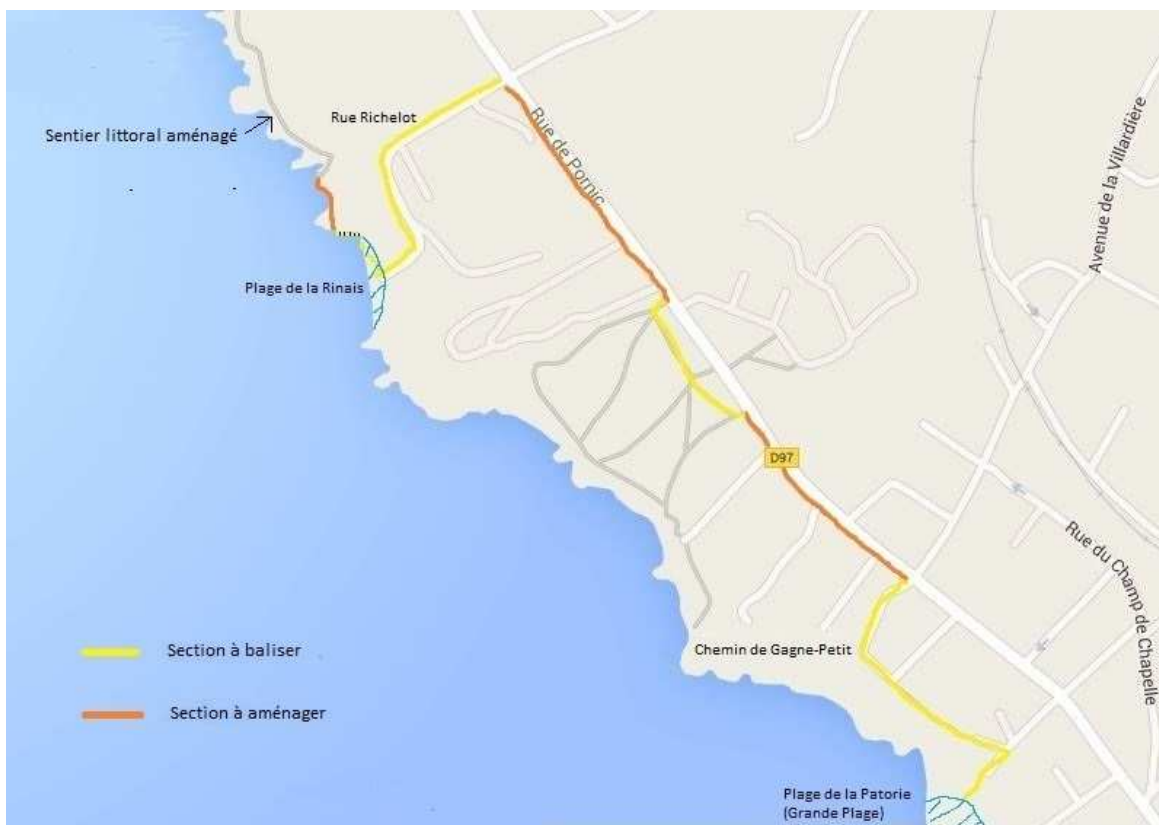
Globalement, nous souhaitons que lors de tout nouvel aménagement routier, soit examinée la place dévolue aux piétons et vélos. Trop souvent sur les ronds-points, passages à niveau ou autre, les piétons n'ont d'autre alternative que de marcher sur la chaussée.

Questions diverses

La Huppe s'inquiétant de l'entretien des espaces verts de la ZAC, il lui est indiqué que pour le moment c'est toujours l'aménageur BREMONT qui l'assure.

Concernant la révision du PLU, le PADD est exposé et visible sur internet. Actuellement, le zonage et le règlement sont en cours d'étude.

Plan 1



Plan 2

